

PERMANENCE
D'**A**CCES
Aux **S**OINS
De **S**ANTE

RAPPORT D'ACTIVITE
Année 2022

Réalisé par :

FERRENBACH Catherine – Médecin coordonnateur

QUERUEL Sonia – Assistante sociale

DESGUE Sonia – Infirmière

RAZAFINTSALAMA Dinah – Agent d'accueil

Préambule

Les PASS se sont créées suite aux différents textes de lois suivants :

- La loi d'orientation n° 98-567 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions
- Code de la santé publique : articles L.6112-1, L.6112-3, L6112-6
- Circulaire N° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé (PASS)
- Les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

Pourquoi les PASS ?

Les PASS sont destinées à faciliter l'accès aux soins de personnes en situation médico-sociale complexe mais aussi à les accompagner dans les démarches nécessaires à l'accès aux droits.

Tout patient accueilli doit pouvoir bénéficier d'information, de prévention, d'orientation et d'accès aux soins au sens large : consultation médicale généraliste ou spécialisée, soins dentaires, soins infirmiers, délivrance de traitement, actes de radiologie, actes de biologie...

Les missions générales des PASS sont :

- Faciliter et accompagner les personnes vers l'accès aux droits et aux soins
- Assurer la continuité de l'insertion sanitaire et sociale en équipe par une prise en charge globale de la santé.
- Assurer la coordination du parcours de santé de l'utilisateur

Pour qui ?

Les PASS sont destinées à toutes personnes rencontrant plusieurs de ces difficultés :

- Absence ou irrégularité de droits notamment à la sécurité sociale
- Problématique de santé, de dépendance, de handicap, conduites addictives
- Difficultés financières
- Problématique d'hébergement
- Isolement, problème de mobilité...

SOMMAIRE

<u>Informations générales sur la PASS de Vire</u>	p. 4
<u>Présentation</u>	p. 4
<u>Organisation</u>	p. 5
<u>Secteurs géographiques</u>	p. 5
<u>L'activité sur l'année 2022</u>	p. 6
<u>Profil des personnes accueillies</u>	p. 6
<u>Activité infirmière</u>	p. 12
<u>Activité médicale</u>	p. 17
<u>Activité sociale</u>	p. 19
<u>Projets et actions réalisés en 2022</u>	p. 25
<u>Conclusion et perspectives pour 2023</u>	p. 26
<u>Annexe</u>	
<u>Bilan financier 2022</u>	

Informations générales sur la PASS de Vire



Présentation

La PASS de Vire est ouverte depuis octobre 2013.

La PASS de Vire est rattachée au Centre Hospitalier de Vire faisant parti lui-même du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) Les Collines De Normandie, regroupant les centres hospitaliers de Vire, Flers, Domfront et La Ferté Macé.

Les locaux de la PASS se situent au :

RDC du bâtiment Yannick SALAUN,

4 Rue Emile Desvaux

14500 VIRE NORMANDIE.

Organisation

L'équipe est composée d'un médecin, d'une assistante sociale, d'une infirmière et d'un agent d'accueil depuis décembre 2022.

Les permanences sont prévues le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Des rendez-vous sont possibles exceptionnellement en dehors de ces horaires.

La PASS est joignable par téléphone au 02/31/67/47/43 (répondeur téléphonique en dehors des permanences ou transfert d'appel) et par mail : pass.vire@ght-cdn.fr
L'agent d'accueil est joignable le mercredi et le jeudi après-midi au 02.31.67.47.47 - poste 27.61.

Secteurs géographiques



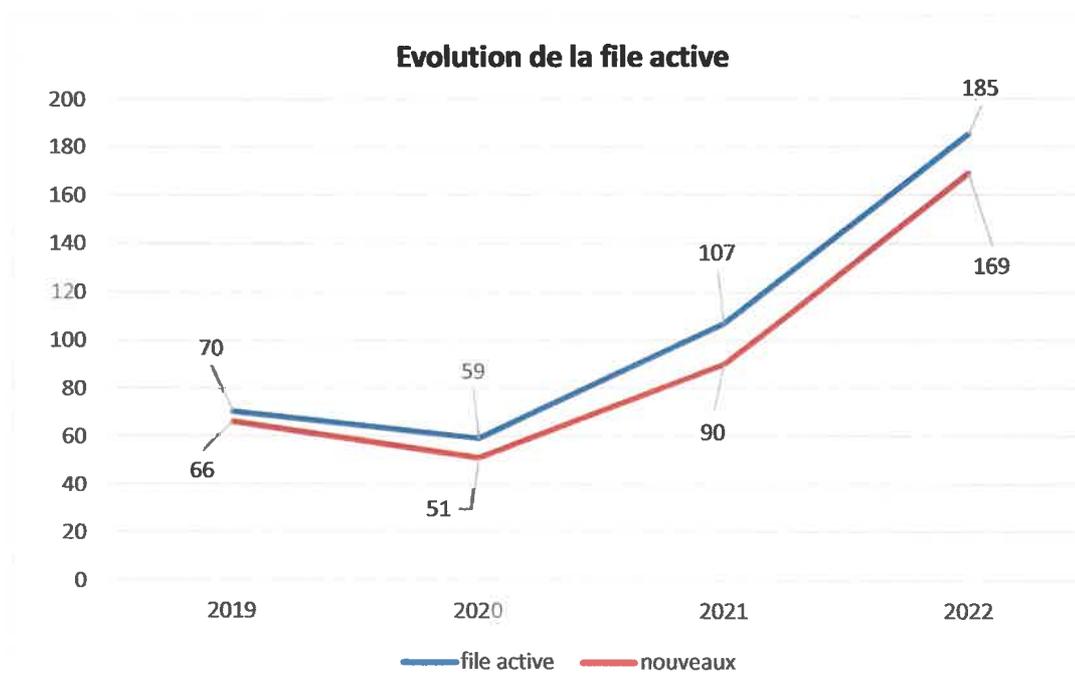
Ci-dessous le territoire couvert par la PASS de Vire :

- **Communes de Valdallière** : Bernières Le Patry, Burcy, Chenedollé, Le Désert, Estry, Montchamp, Pierres, Presles, La Rocque, Rully, Saint Charles De Percy, Le Theil Bocage, Vassy, Viessoix
- **Communes de Souleuvre En Bocage** : Beaulieu, Le Bénny-Bocage, Bures-Les-Monts, Campeaux, Carville, Etouvy, La Ferrière-Harang, La Graverie, Malloué, Montamy, Mont-Bertrand, Montchauvet, Le Reculey, Saint-Denis-Maisoncelles, Sainte-Marie-Laumont, Saint-Martin-Des-Besaces, Saint-Martin-Don, Saint-Ouen-Des-Besaces, Saint-Pierre-Tarentaine, Le Tourneur

- Communes de Noues De Sienne : Saint-Sever-Calvados, Champ-Du-Boult, Le Gast, Courson, Fontenermont, Mesnil-Clinchamps, Le Mesnil-Caussois, Le Mesnil-Benoist, Saint-Manvieu-Bocage, Sept-Frères
- Communes de Vire Normandie : Coulonces, Maisoncelles-La-Jourdan, Roullours, Saint-Germain-De-Tallevende-La-Lande-Vaumont, Truttemer-Le-Grand, Truttemer-Le-Petit, Vaudry, Vire
- Communes de Condé En Normandie : La Chapelle-Engerbold, Condé-Sur-Noireau, Lénault, Proussy, Saint-Germain-Du-Crioult, Saint-Pierre-La-Vieille
- Communes de Terre De Druance : Lassy, Saint-Jean-Le-Blanc, Saint-Vigor-Des-Mézerets
- + Beaumesnil, Campagnolles, Landelles-Et-Coupigny, Le Mesnil-Robert, Pont-Bellanger, Pont-Farcy, Saint-Aubin-Des-Bois, Sainte-Marie-Outre-L'eau

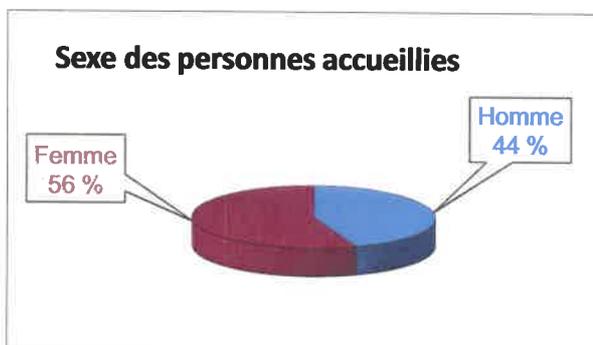
L'activité sur l'année 2022

Profil des personnes accueillies



Pour l'année 2022, la file active de la PASS de Vire est de **185** personnes suivies dont **169** nouvelles soit + **73 %** par rapport à 2021. La courbe d'évolution de la file active sur les 4 dernières années est similaire à celle des nouvelles personnes accueillies.

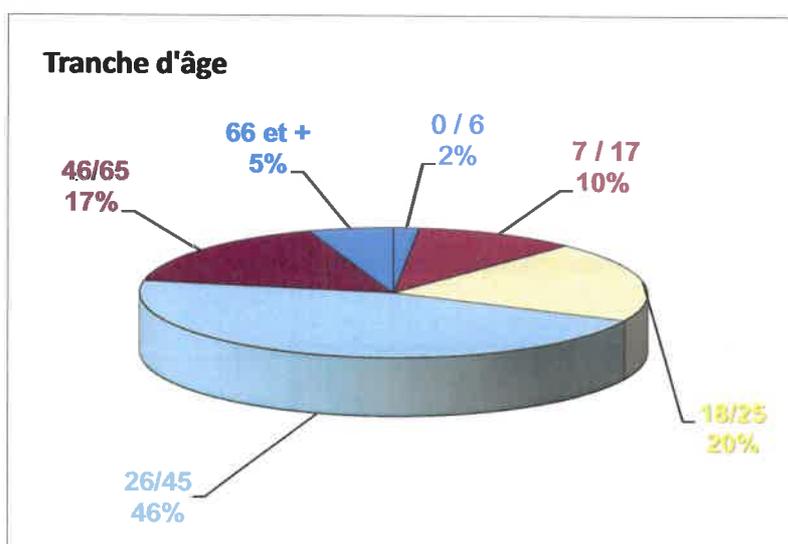
298 passages sur la PASS en 2022 (correspondant aux passages avec ou sans rdv sur les temps de permanences ou en dehors) ont été recensés et 275 sollicitations téléphoniques (ou par mail). L'identification de la PASS par les personnes déjà accompagnées engendre une augmentation des passages notamment en dehors des permanences.



♂ 82 hommes et ♀ 103 femmes

Dont 22 mineurs

Contrairement aux dernières années, la population est plus féminine.

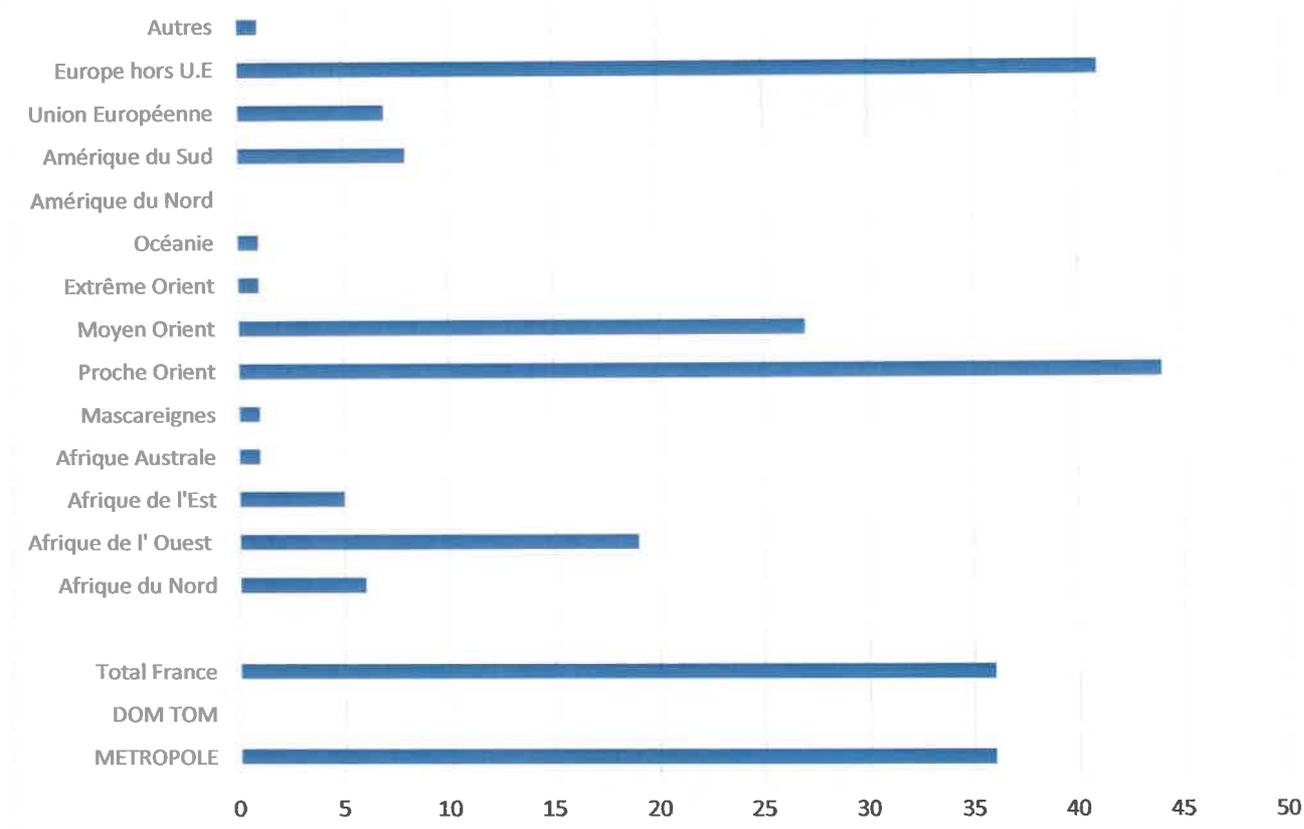


La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26/45 ans. Globalement, les représentations relatives à l'âge des personnes reçues restent similaires à l'année précédente.

La tranche d'âge reste assez diversifiée. Nous avons constaté une évolution depuis 2021 avec un panel plus large et une augmentation de la prise en charge des mineurs accompagnés en lien avec l'augmentation de l'accueil des personnes migrantes et l'impossibilité de consulter un médecin de ville.

Nous avons reçu davantage de **personnes seules** (101) que de personnes en couple (62). Nous constatons une stabilité concernant le nombre d'enfants à charge que ce soit pour les personnes seules (26) ou les personnes en couple (72).

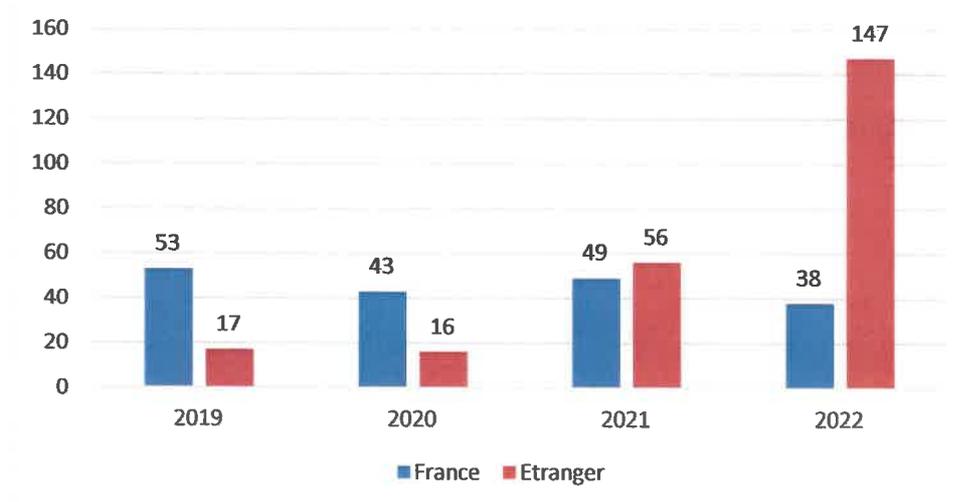
Pays d'origine



Nous constatons une nette augmentation des personnes venants d'Europe (hors U.E) expliquée par le flux migratoire des personnes issues de l'Ukraine en raison du contexte.

De façon plus générale, nous constatons une plus grande diversité des pays d'origine mais une diminution du nombre de personnes issues de la Métropole. Ceci peut être expliqué par l'augmentation de la population migrante laissant moins de place à l'accompagnement des personnes du droit commun.

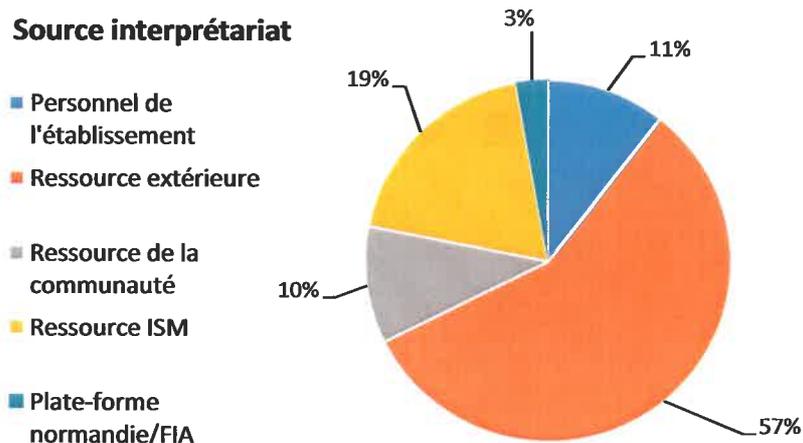
Evolution de l'origine



L'année 2022 est marquée par l'augmentation majeure de l'accueil d'une population d'origine étrangère (+ 162.5%).

Ceci peut être expliqué par l'augmentation de la capacité d'accueil des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile sur le secteur ainsi que l'accueil des réfugiés Ukrainiens sur le territoire.

Ceci reflète l'évolution et le bon fonctionnement du partenariat mis en place avec ces structures.

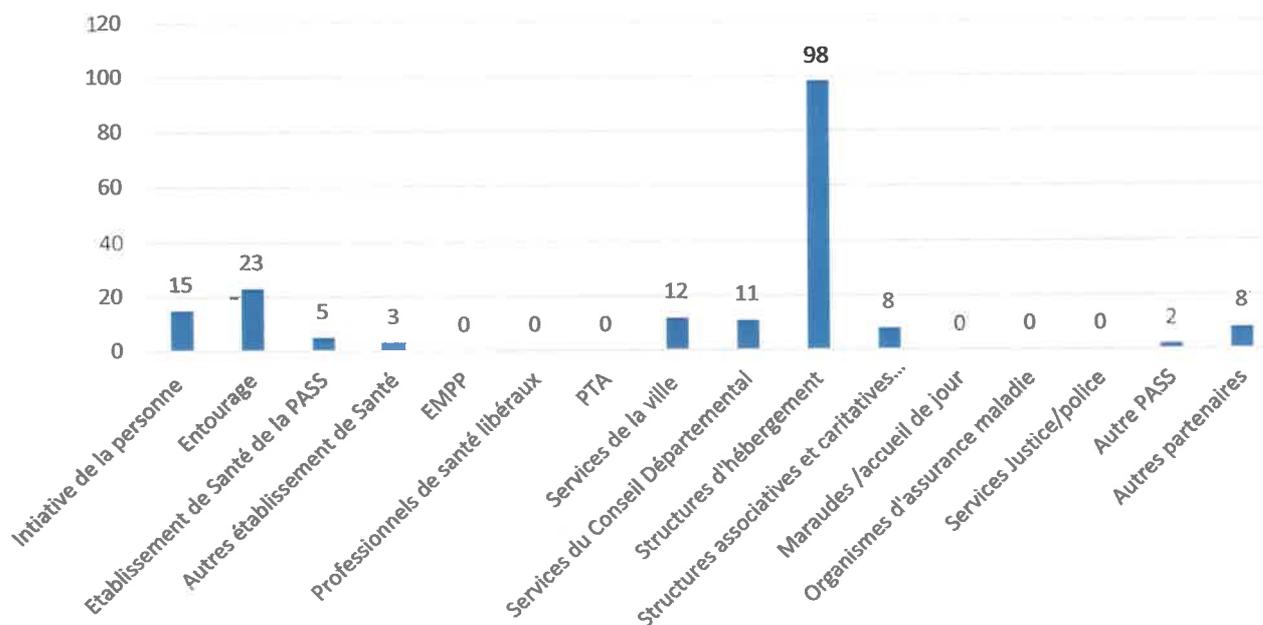


La majorité de la source d'interprétariat est représentée par l'utilisation des ressources extérieures correspondant principalement à l'utilisation d'applications téléphoniques mais aussi à l'intervention de bénévoles.

La PASS ne dispose pas d'abonnement à l'ISM Interprétariat. Cependant, ce service est une ressource utilisée par les travailleurs sociaux des structures d'accueil lors de l'accompagnement aux rendez-vous.

L'utilisation de la plateforme FIA Normandie est plus fréquente. Cependant, elle a ses limites car ne peut se faire que pour les entretiens programmés. De plus, son utilisation pose soucis lorsque les personnes ne viennent pas aux rendez-vous prévus ou lorsqu'il y a un retard dans les horaires du fait de la facturation systématique.

Personne orientée par:



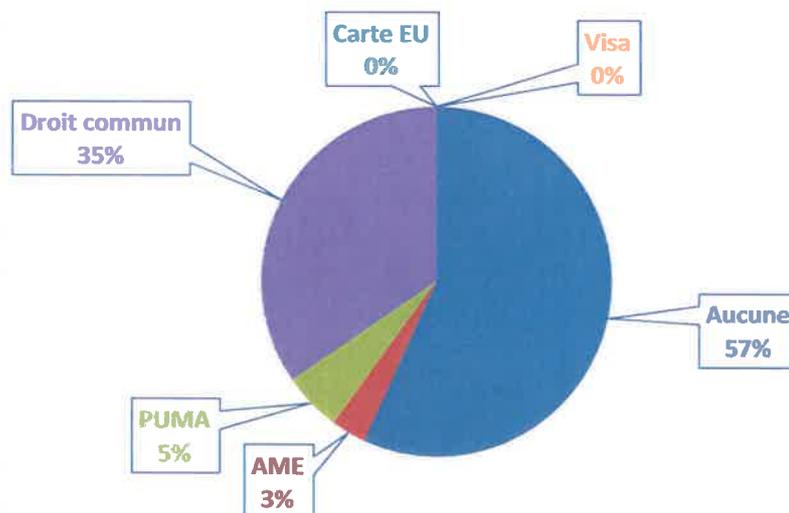
Le principal service orienteur est la structure d'hébergement spécifique pour demandeurs d'asile avec une représentation d'environ 52 % de notre file active.

Les personnes orientées par le CCAS et les services du Conseil Départemental représentent 12.5 % des personnes accompagnées par la PASS, chiffre moins élevé qu'en 2021.

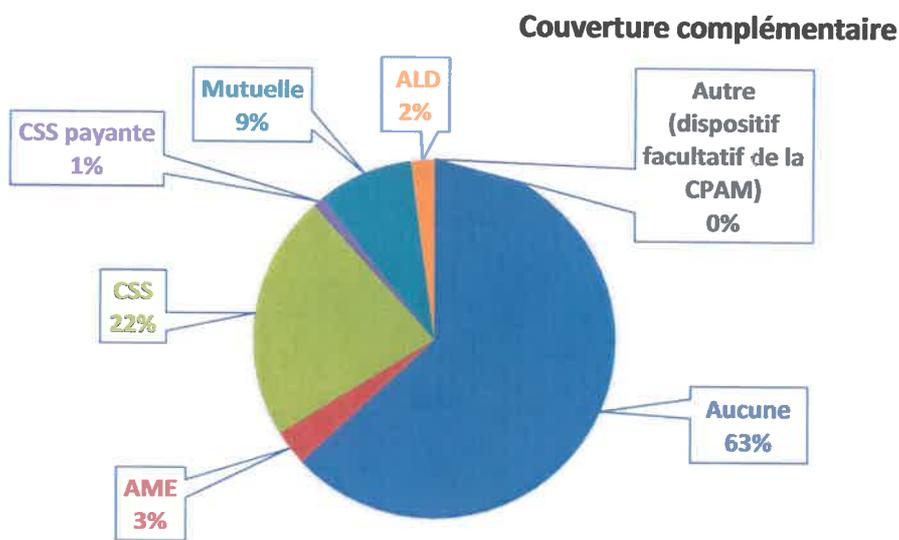
Les personnes pouvant être amenées à venir à la PASS de leur propre initiative ou par le biais de leur entourage représentent 20.5 % de la file active. Ce chiffre est en légère hausse, soit parce que la PASS est davantage repérée, soit parce qu'il représente les personnes déjà accompagnées qui reviennent d'elles-mêmes du fait d'une meilleure autonomie (ex : personne en demande d'asile qui était accompagnée par le travailleur social référent de la structure d'hébergement et qui revient ensuite seule si besoin).

Situation à l'arrivée :

Couverture de base



Contrairement à 2021, nous constatons une diminution des personnes relevant du droit commun et une augmentation des personnes sans droit de base. Ceci peut une nouvelle fois être expliqué par l'augmentation de l'accompagnement des personnes migrantes.

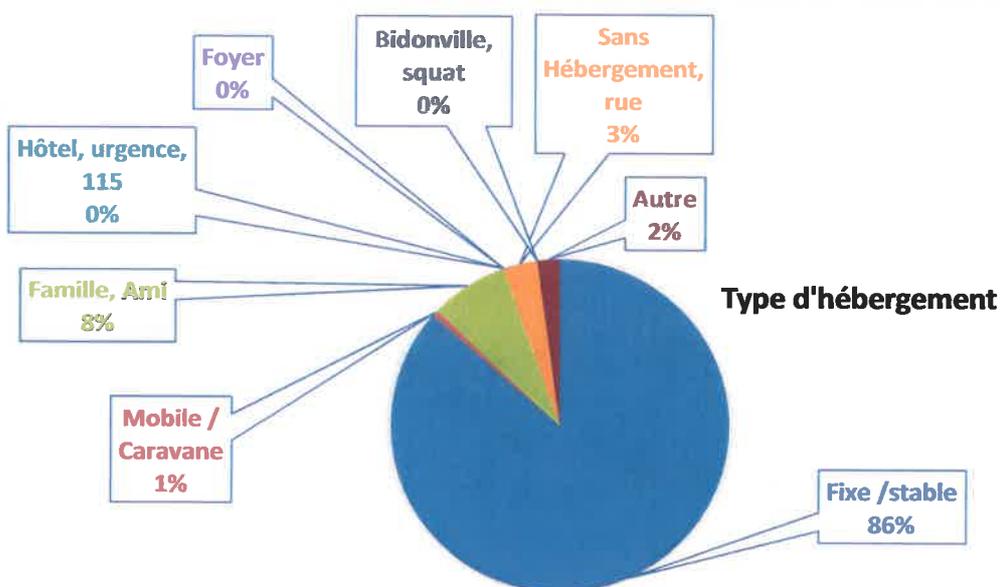


Par contre, les chiffres concernant la couverture complémentaire restent similaires à ceux de 2021.

Nous constatons que la majorité des personnes accueillies n'ont aucune couverture complémentaire.

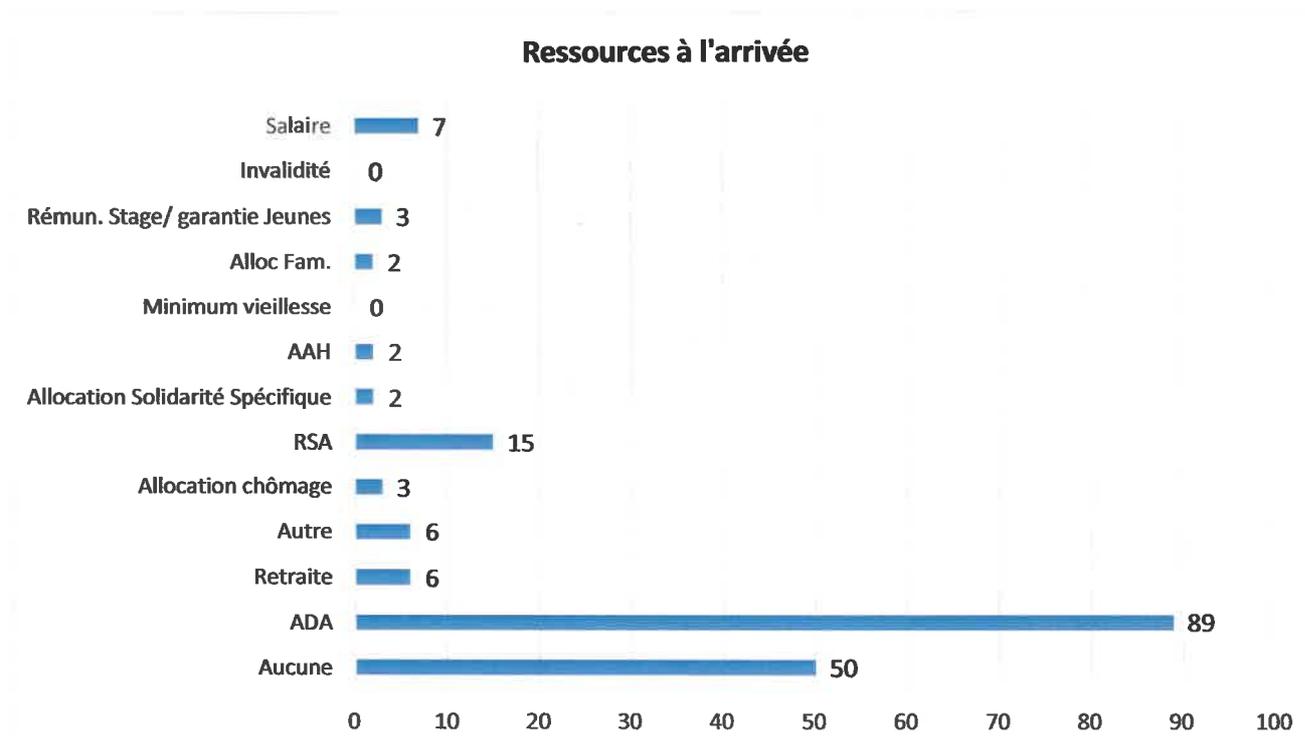
Ceci correspond à la fois :

- Aux personnes en demande d'asile qui consultent à la PASS plutôt pour motif médical car elles n'ont pas encore de couverture sociale
- Aux personnes du droit commun qui sollicitent la PASS entre autres pour être accompagnées dans leur démarche d'ouverture de droit



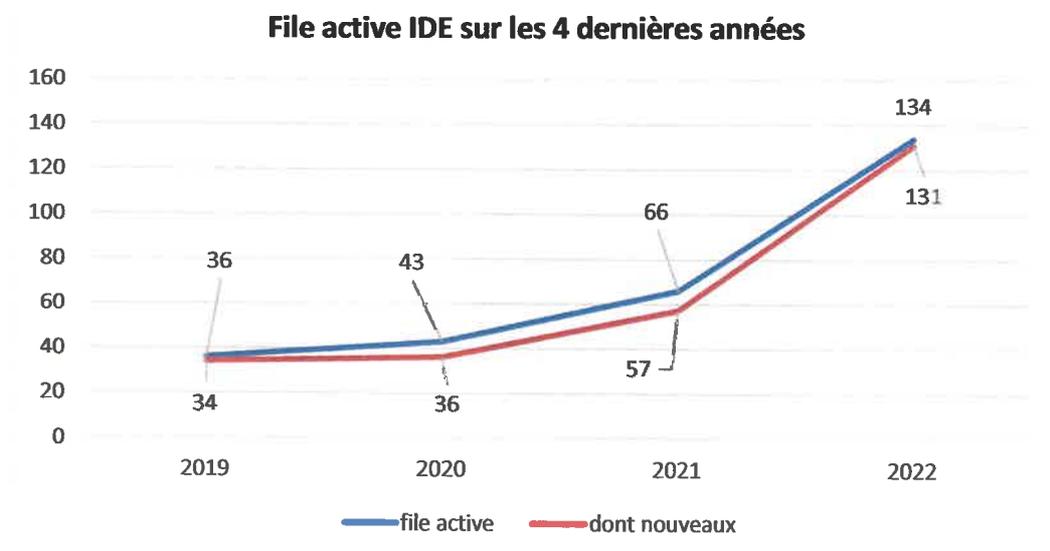
La quasi-totalité de la file active dispose d'un logement fixe/stable. En effet, les personnes en demande d'asile, hébergées en CADA ou HUDA, sont dans des logements diffus et donc considérés comme fixes. Globalement, ces chiffres sont similaires à ceux de 2020 et 2021.

Aucune structure collective n'est à ce jour existante sur le territoire.

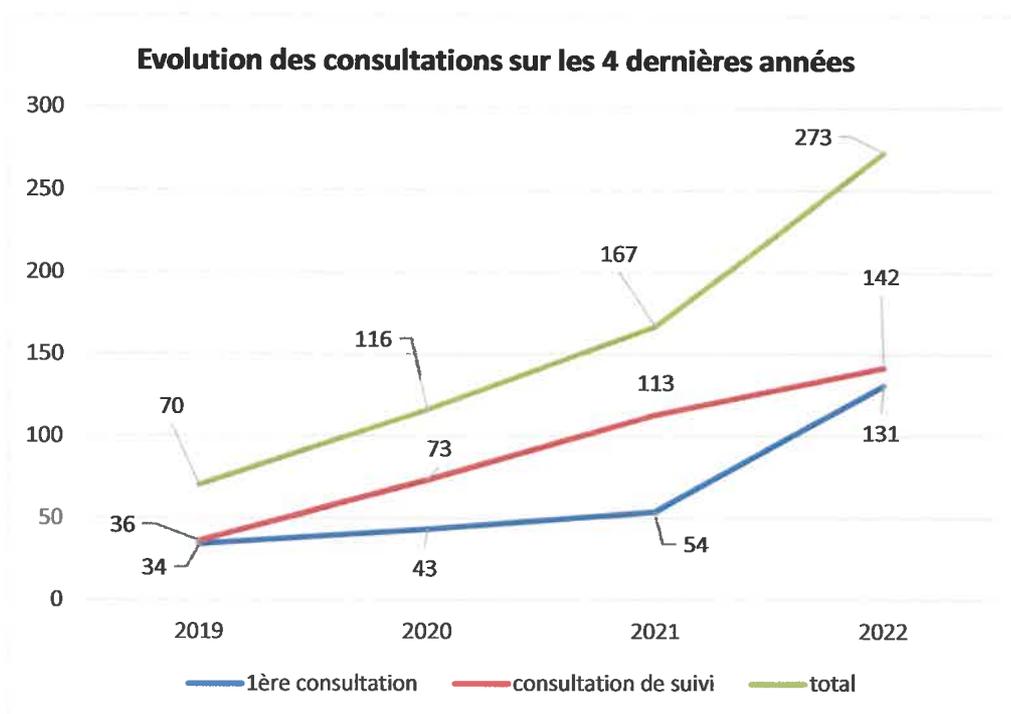


48 % de la file active bénéficie de l'ADA (Allocation Demandeur d'Asile) suivi de 27 % n'ayant aucune ressource. Arrivent ensuite les bénéficiaires du RSA avec 8 % ce qui est plus faible que les années précédentes (24 % en 2020 et 13% en 2021).

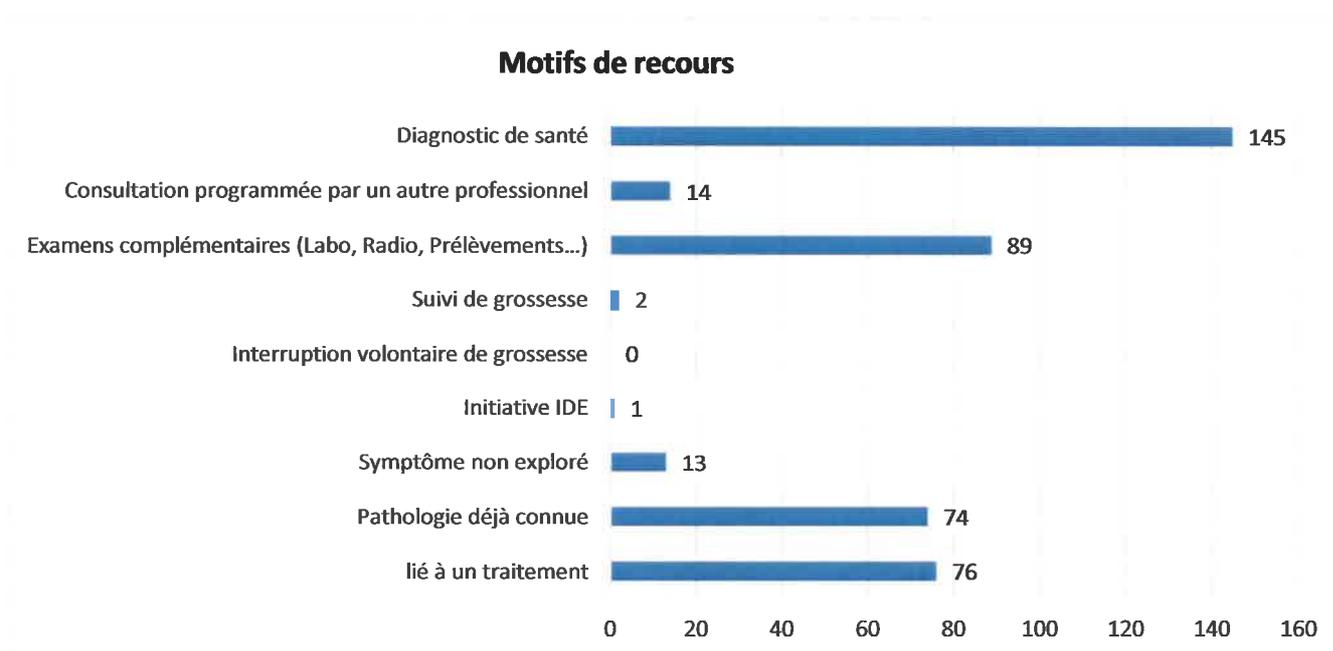
Activité infirmière



La file active IDE est de **134** patients dont **131** nouveaux, chiffre en nette progression. La représentation homme/femme est similaire à celle du profil des personnes accueillies à la PASS.



273 consultations IDE ont été effectuées dont **234** programmées (137 en 2021 soit une augmentation de + **70.80 %**), **22** non honorées (7 en 2021) et **30** sans rendez-vous (30 en 2021).



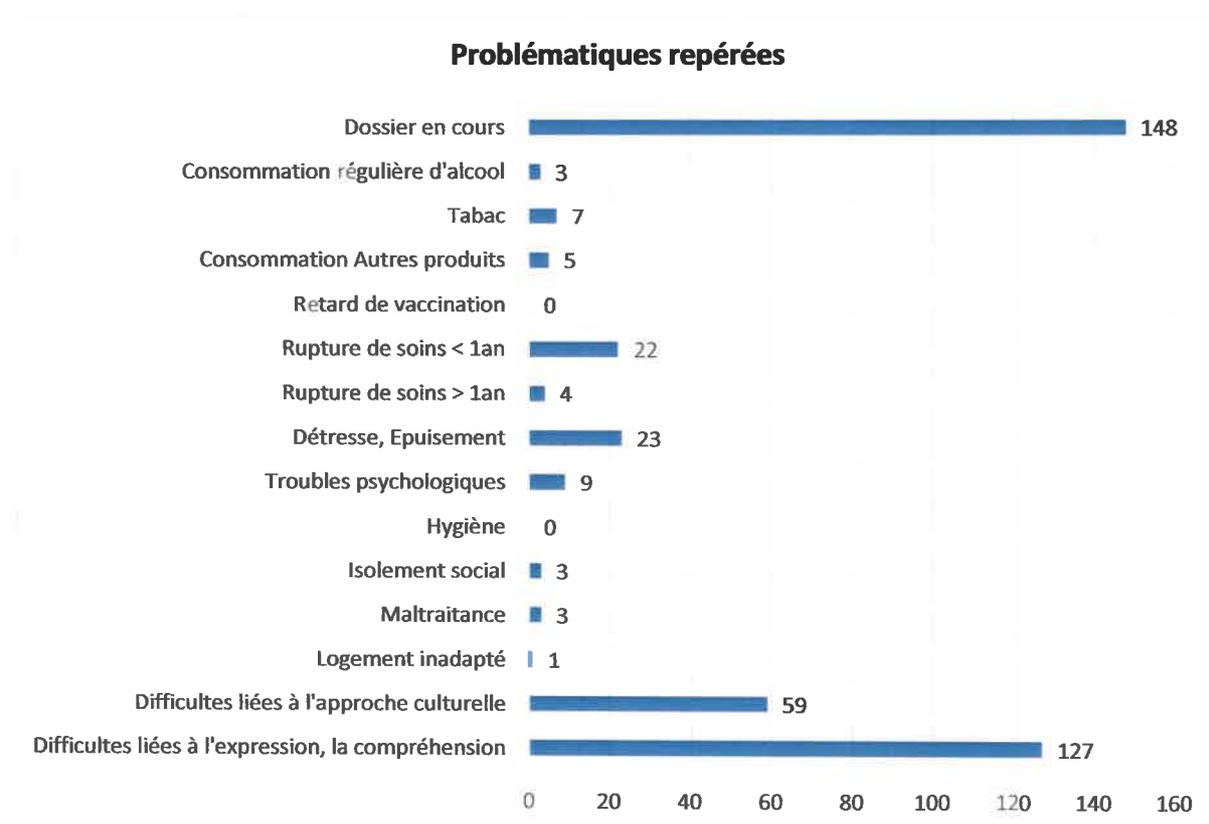
Les motifs de recours sont diversifiés.

Les usagers accueillis peuvent être atteints de pathologies chroniques, de troubles psychologiques, d'addictions... **27.1 %** d'entre eux ont une pathologie déjà connue.

L'accompagnement des personnes en demande d'asile a nécessité une prise en charge spécifique liée aux recommandations de l'ARS. Il apparaît donc un nombre relativement important d'orientation vers le service de radiologie notamment pour des radiologies pulmonaires dans le cadre du dépistage de la tuberculose ainsi que vers le laboratoire dans le cadre du dépistage des IST.

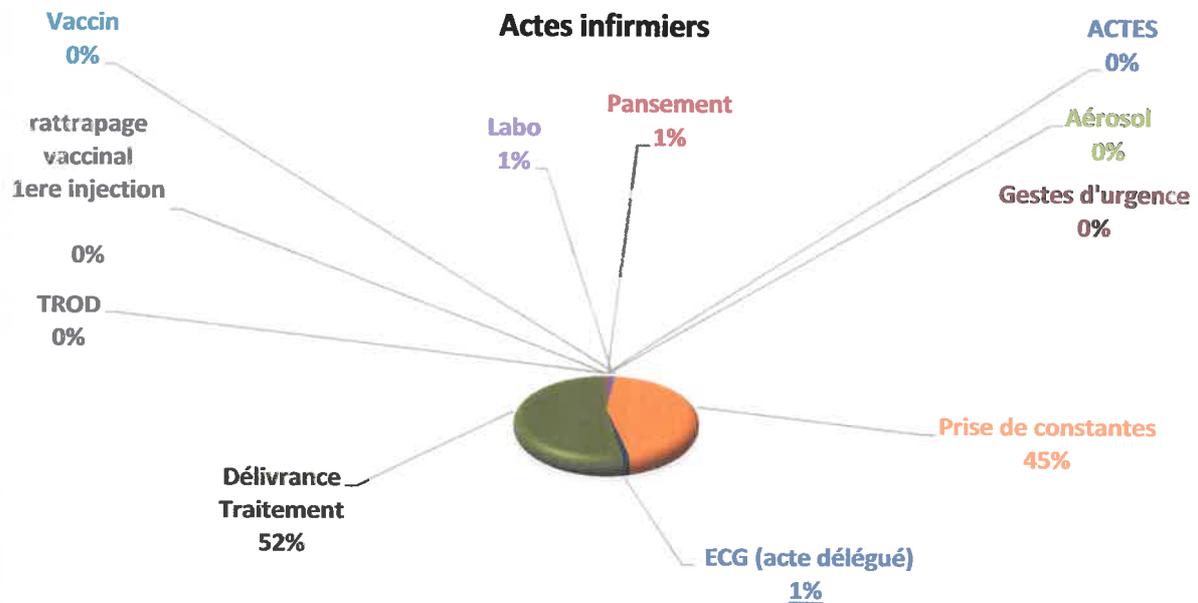
Certains usagers n'ont pas de suivi médical régulier car ils ont des difficultés à s'organiser dans leurs démarches vers les soins. Ils ont donc besoin d'être orientés vers les partenaires.

En ce qui concerne 2022, nous avons globalement réussi à couvrir les besoins et à orienter vers les spécialistes. Cependant, les orientations vers les soins dentaires restent difficiles et une nouvelle difficulté est apparue sur le secteur, à savoir l'orientation vers les médecins généralistes.



54% des consultations réalisées par l'infirmière correspondent à des consultations de suivi pour des dossiers déjà en cours. Ces consultations représentent en partie celles réalisées en binôme avec le médecin qui sont en augmentation du fait du manque de relai possible vers un médecin traitant.

Les difficultés liées à l'expression et la compréhension sont à mettre en lien avec l'augmentation de l'accompagnement des personnes migrantes.



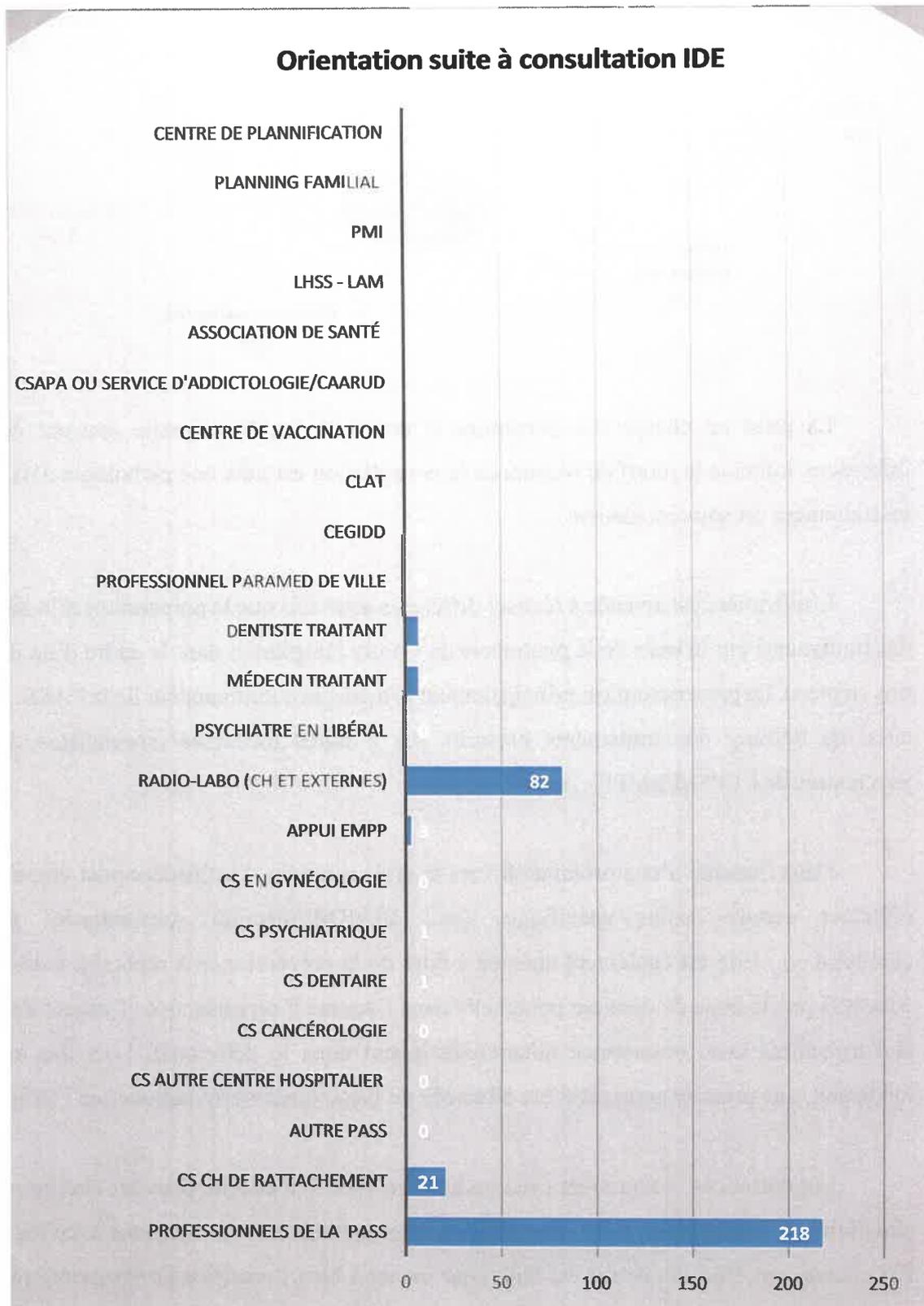
La prise en charge des personnes venant à la PASS nécessite souvent des soins infirmiers. Lorsque le motif de recours de la consultation est lié à une pathologie déjà connue, un traitement est souvent associé.

L'infirmière est amenée à réaliser différents actes tels que la préparation et la délivrance des traitements par le biais de la pharmacie du Centre Hospitalier dans le cadre d'un protocole mis en place. Le prescripteur est principalement le médecin coordonnateur de la PASS. Il arrive aussi de délivrer des traitements prescrits par d'autres médecins (spécialistes, libéraux, psychiatres de l'EPSM/EMPP...).

Dans l'attente d'une orientation vers le droit commun, l'infirmière peut être amenée à effectuer certains soins spécifiques (ex : BU/IDR/injection sous-cutanée/ glycémie capillaire...). Elle est également amenée à faire de la prévention et à répondre à des besoins éducatifs précis mais de manière ponctuelle dans l'attente d'un relais (ex : l'intérêt de prendre son traitement avec observance notamment quand nous le délivrons). Lors des entretiens médicaux, une prise de constantes est effectuée de façon quasi-systématique par l'infirmière.

Les entretiens, notamment ceux en binôme avec le médecin, peuvent être longs car les situations sont complexes. Il est important de créer une relation de confiance avec les usagers. Par conséquent, l'écoute active est utile pour mener à bien l'entretien et représente forcément un temps important dans les prises en charge. Cependant, la barrière de la langue reste un frein à la fluidité des entretiens.

De manière générale, un diagnostic infirmier est réalisé à chaque 1^{er} entretien afin d'évaluer les besoins, les ressources dont disposent les personnes et ainsi mettre en place des actions adaptées à la prise en charge.



Afin d'accompagner au mieux les usagers dans leurs démarches, l'infirmière de la PASS a effectué différentes orientations.

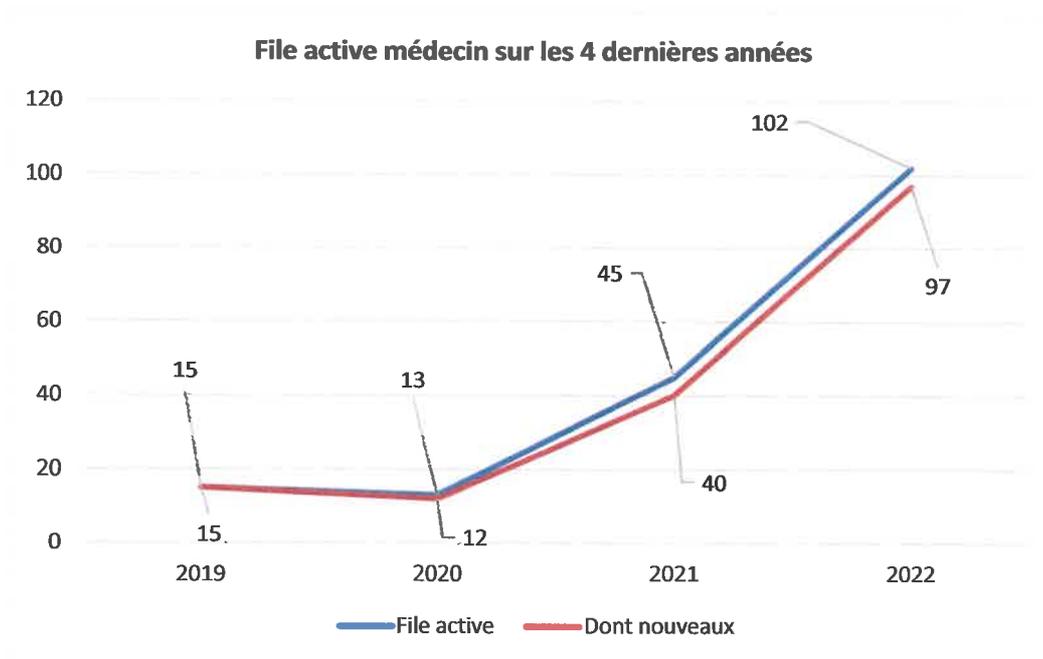
La majorité des orientations est vers les autres professionnels de la PASS.

Une orientation vers le laboratoire et le service de radiologie est également importante, en lien avec les préconisations de l'ARS relatives au dépistage (IST/Tuberculose).

Les orientations intra-hospitalières sont privilégiées dans la mesure du possible. Cependant, nous travaillons également en partenariat avec des structures extérieures en fonction du lieu de résidence de la personne accompagnée (ex : pharmacie et laboratoire de Condé En Normandie pour les accueils de Coallia sur ce même secteur).

L'objectif principal de nos actions est de permettre l'autonomisation des personnes accompagnées. Toutefois, la place du numérique dans la société ne facilite pas ce retour à l'autonomie (difficultés dans la prise de rendez-vous en ligne et de la réception des ordonnances, barrière de la langue, fracture numérique...)

Activité médicale



La file active du médecin référent est de **102 personnes** (soit 126.6 % de plus qu'en 2021) dont **97 nouvelles**. Elle a reçu quasiment autant d'hommes (49 %) que de femmes (51 %).

Elle a réalisé **232 consultations** (soit 87 % de plus qu'en 2021) dont 27 consultations pédiatriques.

Elle a prescrit **139 traitements**, **82 bilans de sang**, **70 examens complémentaires** dont 63 imageries.

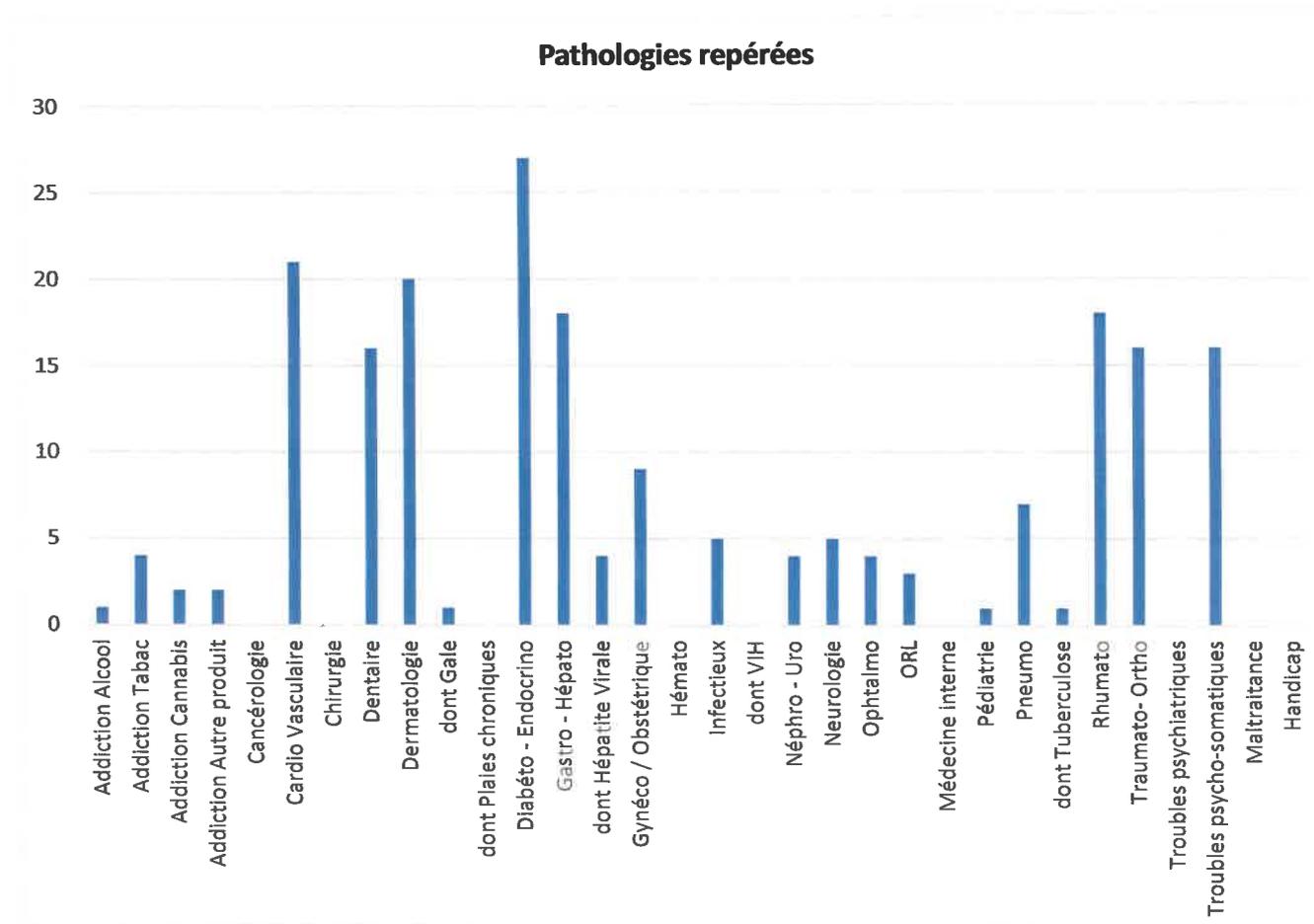
Elle a prescrit **66 actions de dépistage** dont 57 pour la tuberculose et 66 pour les IST/VIH/maladies infectieuses. Certaines personnes avaient déjà été évaluées et avaient donc déjà eu une radiologie pulmonaire, mais étaient en attente de dépistage IST.

Le médecin intervient sur les situations complexes. Un diagnostic médical est réalisé à la demande de l'infirmière et/ou de l'assistante sociale de la PASS. Les rendez-vous sont donc

le plus souvent programmés et réalisés dans les locaux de la PASS les jours de présence du médecin, à savoir majoritairement le lundi matin et le mercredi.

Depuis courant 2021, le médecin voit systématiquement les personnes en demande d’asile hébergées en CADA ou HUDA afin de faire une évaluation de santé et d’assurer la réalisation des examens de dépistage préconisés.

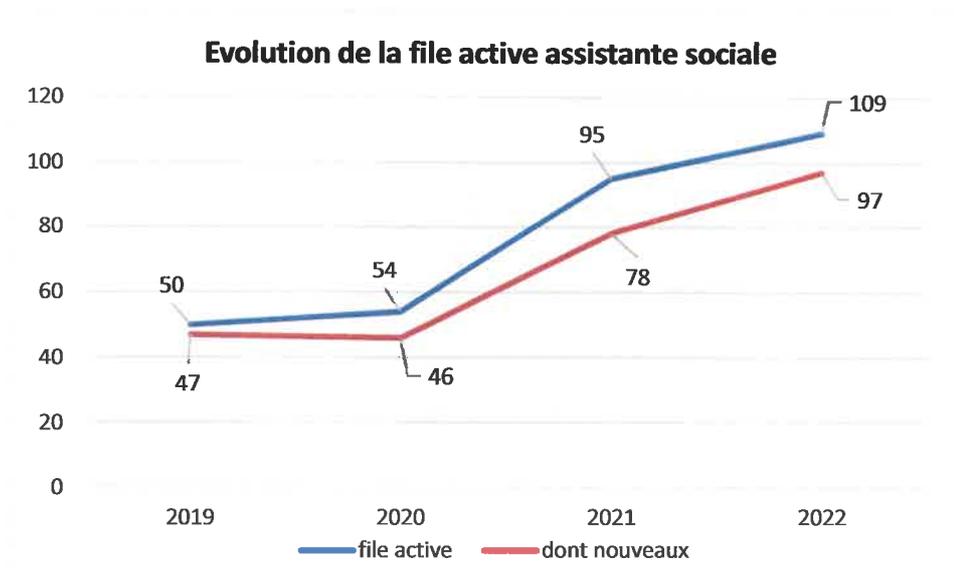
L’accroissement de la capacité d’accueil déjà existante ainsi que le déploiement de nouvelles structures de demandeurs d’asile sur le territoire engendrent effectivement une augmentation de l’activité médicale au sein de la PASS.



Contrairement aux années précédentes, les pathologies repérées sont très diversifiées. Ces résultats peuvent être expliqués, d’une part, par l’augmentation de la file active et d’autre part, par l’augmentation des consultations de suivi liée à l’impossibilité d’orienter vers un médecin de ville.

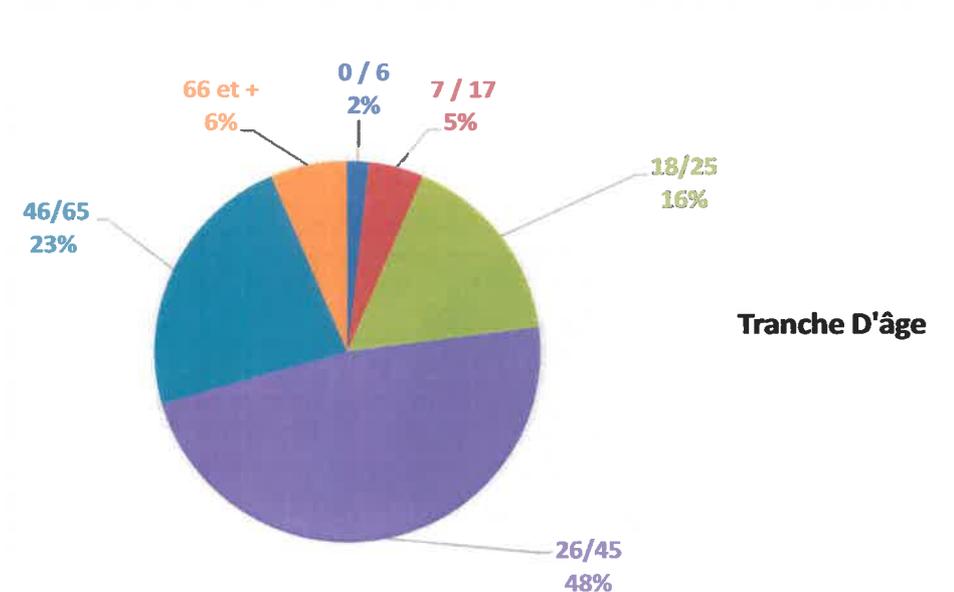
A l’issue des consultations, si nécessaire, les orientations vers les consultations de spécialistes au sein du Centre Hospitalier de Vire sont privilégiées. Néanmoins, lorsque les spécialités ne sont pas présentes sur le CH de rattachement, des orientations peuvent être effectuées vers un CH du GHT ou bien vers d’autres établissements de santé.

Activité sociale

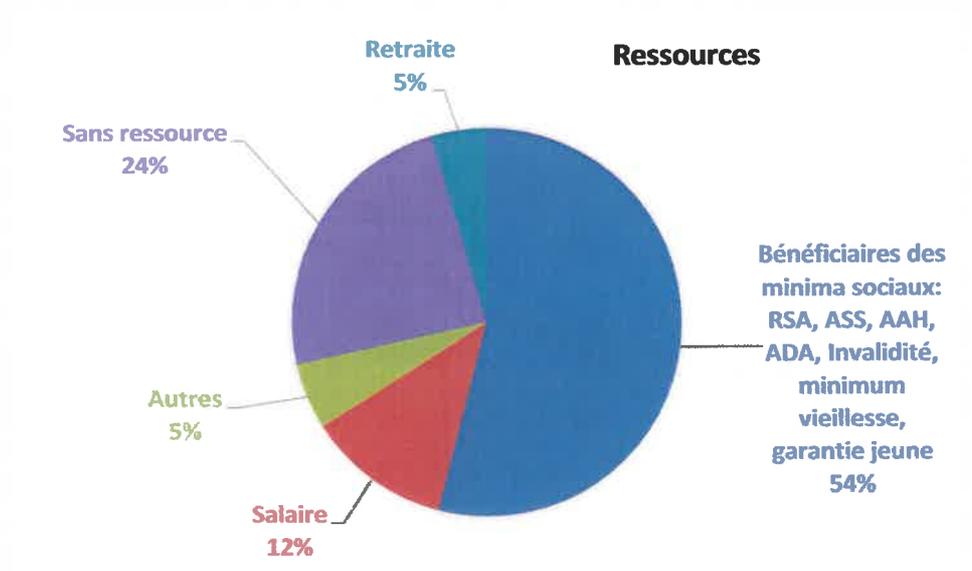


La file active ASS est de **109** patients dont **97** nouveaux, soit **59 %** des personnes reçues à la PASS. Ce chiffre était plus important en 2021 et peut être expliqué par différentes raisons : période sans infirmière en 2021 / déménagement des locaux en 2021 avec bureau IDE/médecin dissocié du bureau ASS (plus d'entretien systématique avec IDE/Médecin).

La représentation homme/femme est similaire à celle du profil des personnes accueillies à la PASS.

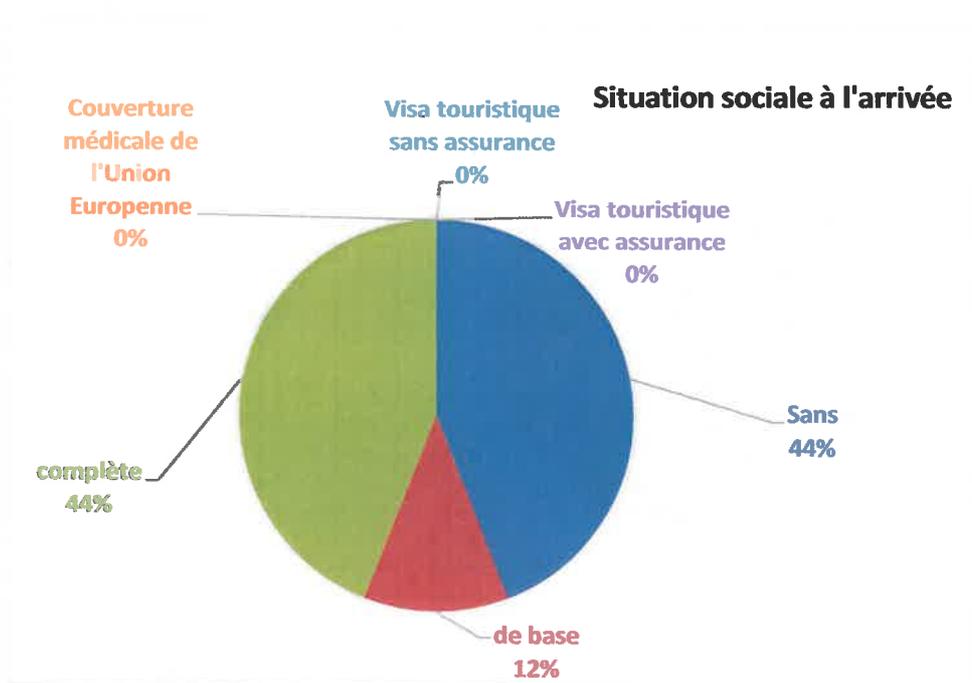


Environ la moitié de la file active de l'assistante sociale a entre **26 et 45 ans**, suivi de façon quasi égalitaire des **46/65 ans** et des **18/25 ans**. Ces chiffres sont similaires à ceux de 2021 et ils sont similaires à la file active globale de la PASS.



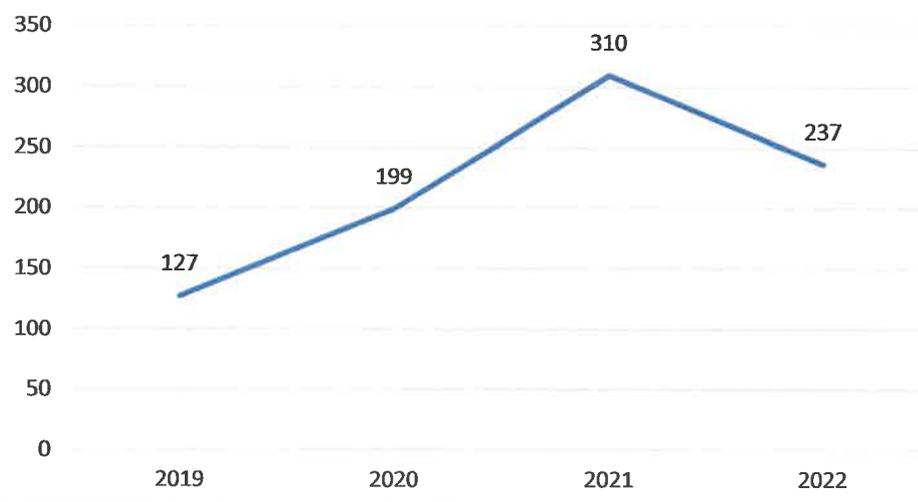
Plus de la moitié de la file active est représentée par des personnes bénéficiaires des minima sociaux, suivi ensuite des personnes sans ressources. Nous constatons une diminution des personnes percevant un salaire ou une retraite et une augmentation des personnes sans ressources.

La quasi-totalité des personnes accueillies est domiciliée dans le Calvados (2 dans la Manche et 3 dans d'autres départements).



Comme en 2021, le public reçu par l'ASS est principalement soit sans couverture sociale (probablement lié à l'augmentation du public en demande d'asile) soit avec une couverture complète.

Evolution des entretiens physiques et téléphoniques

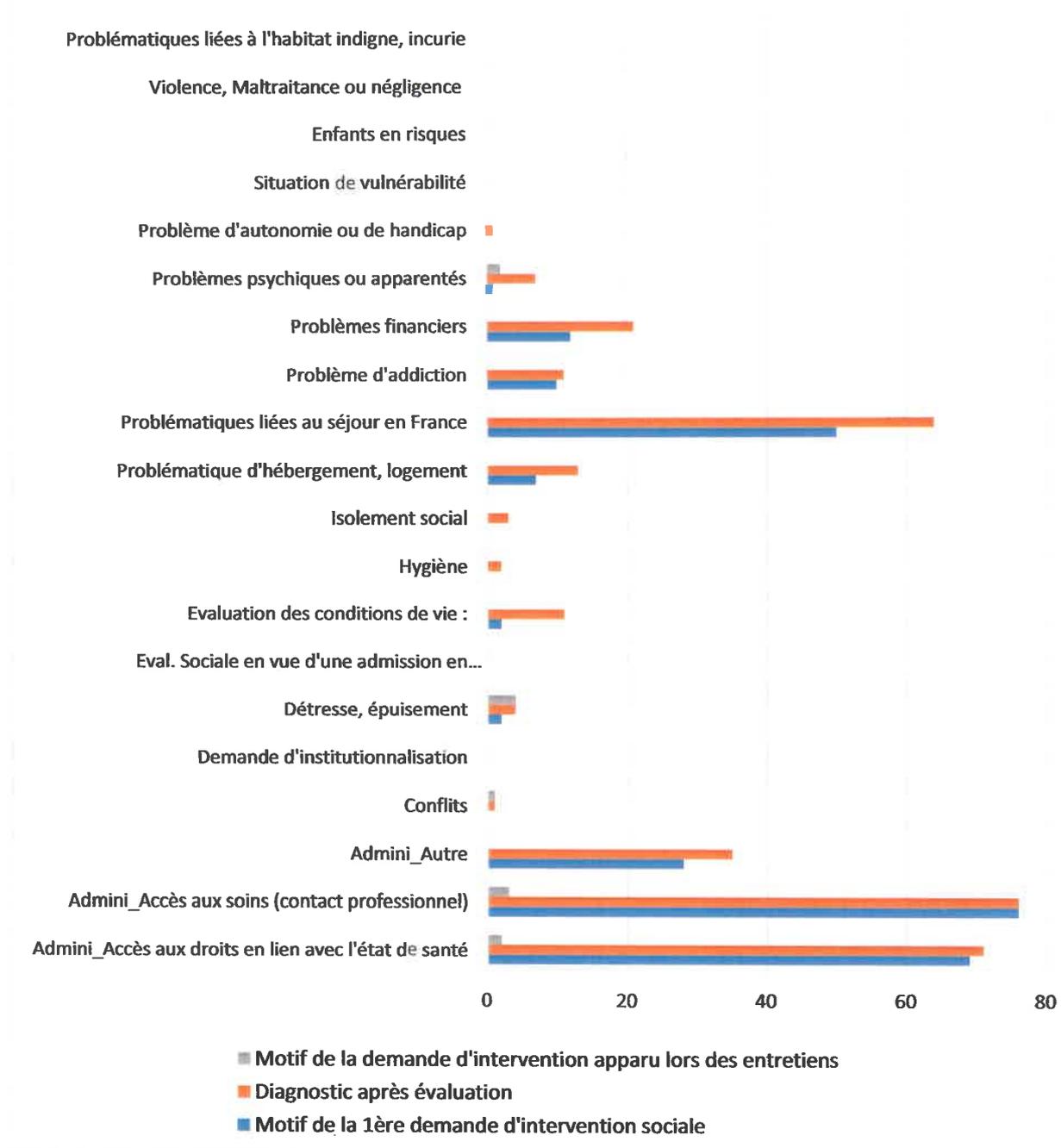


Le nombre total d'entretiens (physiques et téléphoniques) réalisé est de **237** (- **23.5%** par rapport à 2021) dont **78 entretiens physiques sur RDV** effectués (114 en 2021), 55 sans RDV (49 en 2021) et 12 programmés non venus (17 en 2021). Ce chiffre est en baisse par rapport à 2021 proportionnellement à la baisse de la file active de l'assistante sociale.

La majorité des entretiens restent des entretiens programmés même si proportionnellement le nombre d'entretiens sans rdv est en légère augmentation.

En effet, depuis la première période de confinement liée au COVID, le fonctionnement d'accueil sur rendez-vous est resté majoritaire mais les passages sans rdv tendent à être plus fréquents.

Problématiques et diagnostic



Les 1ers motifs de sollicitation sont l'accès aux soins et l'accès aux droits en lien avec l'état de santé. Les problématiques liées au séjour en France sont toujours en augmentation. Apparaissent également ensuite d'autres problématiques administratives.

Celles en lien avec le logement, l'hébergement, les problèmes financiers et d'addiction restent également représentatives dans la file active.

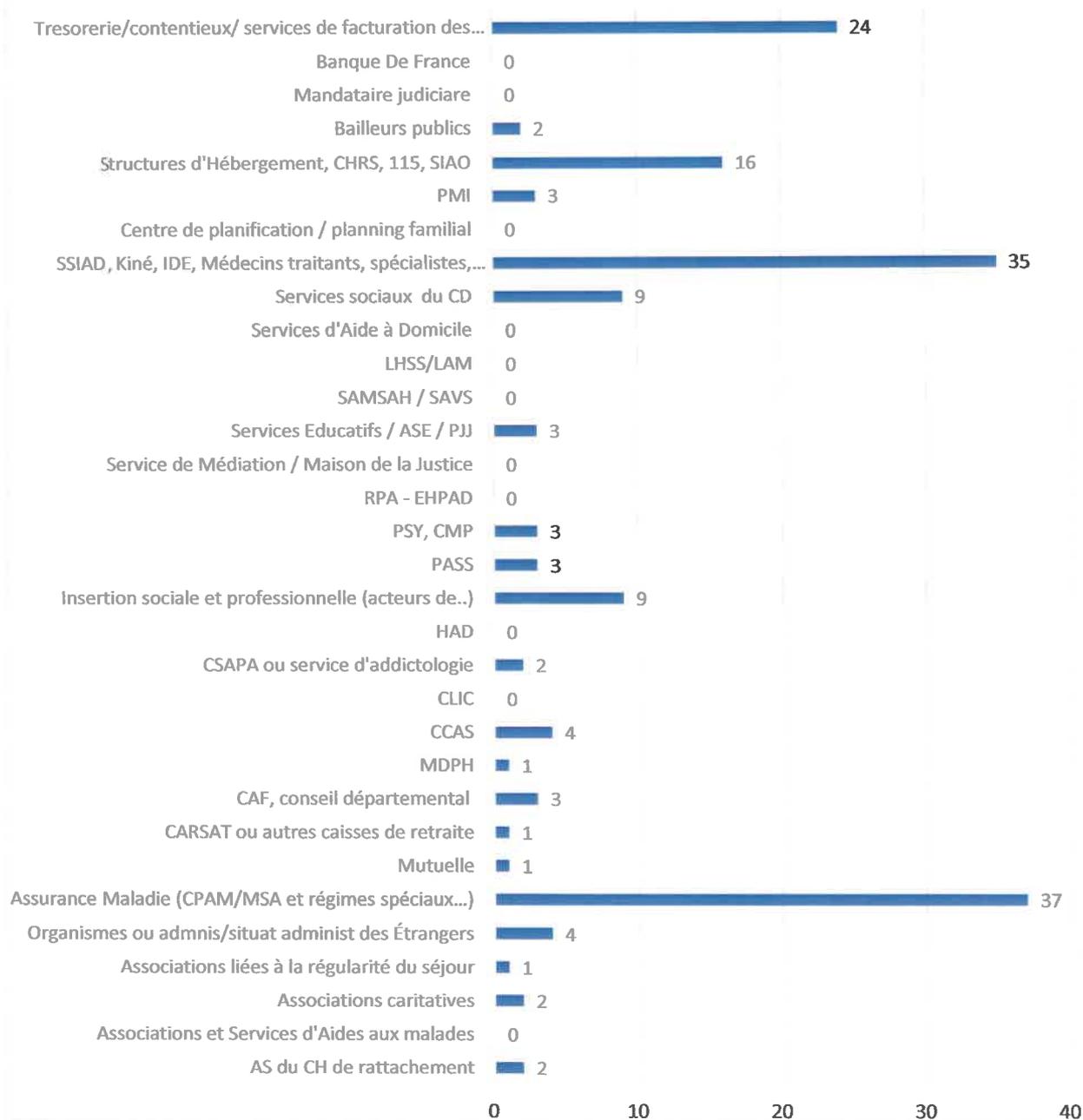
Les actions menées par l'assistante sociale sont relativement diversifiées mais la plus grande de ses missions est d'assurer la liaison avec les partenaires que ce soit en amont d'une prise en charge ou en relais de ses interventions. L'objectif principal de la PASS étant de coordonner le parcours de soins des personnes les plus vulnérables, il est effectivement important d'assurer le lien avec les partenaires de différents secteurs d'intervention afin d'apporter une prise en charge globale aux usagers.

Les actions en lien avec les ouvertures de droits sont également importantes. Il est à noter que, concernant les demandeurs d'asile, ces derniers sont hébergés en structure (appartements diffus) et par conséquent, les accompagnements sociaux se font par les travailleurs sociaux référents de la structure.

Concernant la problématique logement, elle reste présente mais difficile à travailler sur le territoire du fait de l'absence de structures d'hébergement notamment concernant l'hébergement d'urgence.

L'assistante sociale réalise également des accompagnements physiques qui correspondent principalement à des accompagnements vers la pharmacie du Centre Hospitalier afin de faire des délivrances de traitement lorsque l'IDE de la PASS n'est pas présente. Dans le cadre de « l'aller-vers », il est convenu également que, sauf exception, l'assistante sociale fasse les 1ères évaluations avec l'infirmière.

Coordinations externes



Le partenaire principal de l'assistante sociale est l'assurance maladie (quel que soit le régime mais majoritairement la CPAM).

Les liens avec le service de la facturation du Centre Hospitalier ont pu être renforcés en menant notamment un travail d'échanges entre nos deux services autour des situations rencontrées.

Le champ d'intervention partenarial de l'assistante sociale reste relativement diversifié en fonction des problématiques rencontrées.

L'important afin d'assurer un accompagnement global de l'utilisateur adapté à sa situation est d'avoir une connaissance mutuelle des partenaires présents sur le secteur d'intervention.

Projets et actions réalisés en 2022

- Mise en place de réunions d'équipe tous les deux mois
- Rencontres régulières avec Mme TRANCHANT, coordinatrice régionale des PASS
- Rencontres avec Mr LE ROY et Mme MARIE, coordonnateurs de la mission d'appui aux PASS sur le parcours de santé des migrants
- Réunion CLAT/CEGIDD/Centre de Vaccination/PASS
- Rencontre annuelle avec l'équipe du CADA/HUDA de l'AAJB (Association des Amis de Jean Bosco)
- Rencontre avec l'équipe de COALLIA Condé en Normandie + l'équipe de la PASS de Flers (organisation commune)
- Rencontre avec Mme TCHACHIBAIA Chargé de Mission COALLIA par rapport à l'accueil des Ukrainiens à St Louis
- Rencontre avec l'équipe du CCAS pour organisation d'une réunion de présentation de l'EMPP auprès des partenaires du territoire
- Réunion « aller vers » dans le cadre du SEGUR 27 pour livraison du sac à dos connecté et formation à son utilisation
- Réunion avec l'ARS dans le cadre du CPOM
- Participation à une réunion « analyse de pratiques » à Argentan
- Réunion d'information CPAM-DETRES/PASS (Visio)
- Participation aux journées régionales des PASS
- Formation « droits des étrangers » (2,5 jours)
- Participation à la journée d'information du psycho trauma
- Elaboration de nouvelles plaquettes, cartes de visite et affiches de la PASS

Conclusion et perspectives pour 2023

En 2022, compte-tenu de l'augmentation de l'accueil des personnes migrantes, il a été impossible de relancer le réseau partenarial. Ceci a eu pour conséquence une diminution de la prise en charge des personnes du droit commun.

Pour 2023, l'équipe de la PASS a pour objectif de reprendre les différentes actions et de poursuivre le travail en cours :

- Réaliser le bilan d'activité 2022
- Préparer et organiser le COPIL
- Participer aux journées régionales des PASS
- Finaliser les conventions avec les partenaires concernés
- Relancer les rencontres partenariales pour rappeler le fonctionnement et les missions de la PASS et échanger sur les éventuelles mises en place d'actions communes
- Travailler sur la fiche liaison PASS/urgences
- Poursuivre le travail autour de « l'aller vers »
- Rencontres auprès des équipes paramédicales et médicales du CH de Vire pour présenter le fonctionnement et les missions de la PASS de Vire.

ANNEXES

